



Au conseil intercommunal de l'ASIPE

Préavis No 2/2022

Rapport de la commission de gestion-finance sur le
Préavis 2/2022 – Demande de crédit pour le bâtiment Derrière la Tour à Payerne

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Une délégation de la commission de gestion-finance de l'ASIPE s'est rencontrée le 3 mars 2022. Lors de cette séance, Messieurs Nicolas Schmid, président du CODIR, Laurent Cosendai, responsable des finances, Anne-Michèle Enggist, responsable des bâtiments, et Pierre-Alain Lunardi, directeur, ont répondu aux questions de la commission technique et de la délégation de la commission de gestion-finance. Nous les remercions pour les compléments d'information apportés et les réponses aux questions de la commission. La commission de gestion-finance s'est rencontrée à nouveau le 10 mars 2022 afin de délibérer.

La délégation de la commission de gestion-finance était composée de :

- M. Alexandre Godel
- Mme. Stéphanie Jan
- Mme. Emilie Losey
- M. François Vessaz (président-rapporteur)

Préambule

Ce préavis comporte trois éléments :

- La création d'un guichet d'accueil et l'augmentation de surface administrative pour l'ASIPE.
- La création d'une salle de dégagement ou de réunion pour les écoles.
- La création d'une place de jeux.

Considérations

Surface administrative pour l'ASIPE

C'était un souhait de la commission de gestion-finance de voir ces travaux réalisés par un préavis plutôt qu'inscrit dans le cadre du budget 2022. L'augmentation en personnel administratif de ces dernières années est en effet indéniable, et le besoin d'un guichet d'accueil « décent » est justifié. Les travaux prévus se montent à 45'500 CHF. La commission de gestion-finance relève que les montants initialement prévus au budget 2022 pour ces travaux étaient de 23'314 CHF. Un plan ou un croquis des travaux à réaliser aurait été souhaitable dans le préavis.

Salle de dégagement ou de réunion pour les écoles

Nous ne remettons pas en question cette infrastructure directement liée à l'enseignement. Son coût prévu est de 27'500 CHF. Un plan ou un croquis des travaux à réaliser aurait été souhaitable dans le préavis.

Place de jeux

La création de la place de jeux était initialement prévue au budget 2022 mais avait été finalement amendée par le CODIR. Le montant prévu est de 91'600 CHF. Un descriptif des aménagements prévus (jeux) sur cette place aurait été souhaitable dans le préavis.

Cette place de jeux sera réalisée dans l'espace actuellement dédié à la récréation des 1H à 4H. La dépense de 91'600 CHF est conséquente au regard de la situation financière actuelle de l'association. Cela nécessite donc que la demande justifie la création de cette place de jeux. Il faut que l'accès à la place de jeux ne soit pas interdit aux élèves durant la récréation, sinon l'utilité de cette dépense devient injustifiée. Certaines écoles interdisent l'accès à ce genre d'installation durant les récréations. Lors de la séance, le CODIR et le directeur de l'ASIPE nous ont assuré que cette place de jeux était une demande de l'établissement primaire et que les jeux avaient été choisis en collaboration avec l'établissement. La commission de gestion-finance espère donc que son accès ne sera pas restreint pour les élèves.

Financement

En considérant un montant de 164'600 CHF amorti sur 10 ans avec un taux fixe de 1%, ce préavis représente un coût annuel de 17'378 CHF. En répartissant ce montant selon la clé de répartition utilisée pour ce qui relève de l'enseignement primaire, cela représente par commune (selon le nombre d'habitants et d'élèves au 31 décembre 2020) :

Commune	Coût annuel total	Coût annuel par habitant
Chevroux	612.26	1.24
Corcelles	2'999.82	1.12
Grandcour	1'133.36	1.17
Missy	460.54	1.25
Payerne	11'783.12	1.17
Trey	389.71	1.29
TOTAL	CHF 17'378.81	

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir voter les conclusions amendées suivantes :

- Vu le préavis 2/2022 du Comité de direction de l'ASIPE
- Ouï les rapports de la commission technique et de la commission de gestion-finance
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- Article 1** d'approuver la création d'une zone pour l'administration de l'ASIPE pour un montant total de 45'500 CHF;
- Article 2** d'approuver la création d'une salle de dégagement et de réunion pour un montant total de 27'500 CHF ;
- Article 3** d'approuver la création d'une place de jeux pour un montant total de 91'600 CHF;
- Article 4** d'autoriser le Comité de direction à porter le montant total du préavis de 164'600 CHF au bilan et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Payerne, le 16 mars 2022

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission de gestion-finance :

Emilie Losey

Stéphanie Jan

Alexandre Godel

François Vessaz
(président-rapporteur)